

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 27 SEPTEMBRE 2018

Présents : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGé, Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Carine CHEYNET, Julie LABRY, Sébastien LAINé, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET, Daniel PRUNIER, Sylvain SECONDY

Excusée ayant donné pouvoir : Aurélie COIGNARD (pouvoir à M. LAINé)

Excusé : Régis LOUBET

Absent : Baptiste LALFERT

1. A l'unanimité, approbation de l'avenant n°1 à la convention avec le département pour le transfert à la commune du droit de chasse sur la parcelle D 476 pour la saison de chasse 2018/2019, approbation de l'avenant n°5 transférant ce droit de chasse au syndicat des propriétaires et chasseurs de La Boissière.
2. A l'unanimité, décision de signer une nouvelle convention d'un an avec Mme CHASSARY pour l'occupation à titre d'occupant privatif des parcelles D 27, 37 et 39.
3. Le conseil municipal prend bonne note des comptes rendus d'exploitation du fermier pour l'année 2017 pour le service public d'eau et d'assainissement.
4. A l'unanimité, approbation des rapports annuels 2017 du maire sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement.
5. A l'unanimité, décision de retenir l'offre de l'agence ARNONE ARCHITECTE (22 473 € HT) pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une salle d'activités.
6. A 12 voix pour et 1 abstention (AUGé), approbation du dossier de consultation des entreprises pour le programme de voirie 2018.
7. A l'unanimité, décision de modifier les crédits du budget communal 2018 comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u> :	<u>Recettes de fonctionnement</u> :
67 charges exceptionnelles : + 4 500	70 produits des services : + 4 500
8. A l'unanimité, décision de conventionner avec le centre de gestion de la fonction publique de l'Hérault pour une mission d'appui et de soutien à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux.
9. A l'unanimité, approbation de la convention à intervenir avec le cabinet d'avocats CGCB pour une mission d'assistance juridique.
10. Le conseil municipal prend bonne note du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.
11. Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités de la communauté de communes Vallée de l'Hérault pour l'année 2017.
12. A l'unanimité, approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion du centre de loisirs et activités périscolaires à intervenir avec l'association départementale des Francas.

14. M. le Maire rend compte au conseil de sa décision de ne pas préempter, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement, les parcelles suivantes :
C587 (DIA 18-3125) et B 315 (DIA 18-3787).

15. Questions diverses

Mmes LABRY et MARTINEZ-DUPUIS ainsi que M. CROS quittent la salle. La présidence est prise par M. LAINÉ.

13. A 7 voix pour, 1 voix contre (PRUNIER) et 1 abstention (PEREIRA), les objectifs poursuivis par la révision du POS, tels que définis par les délibérations du conseil municipal des 2 avril 2015 et 7 juillet 2016, sont modifiés.

Vu pour être affiché le 1^{er} octobre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 1^{er} octobre 2018,

LE MAIRE,

Jean-Claude CROS

